



Promotion au choix de TSM vers ITM 2021

La liste d'aptitude 2021 va permettre la promotion de 9 TSM en ITM ; elle sera constituée d'ici début décembre. Elle devrait être plus large en 2022.

Qui est concerné ?

Les Chefs Techniciens (TSM au troisième grade) qui comptent au moins 8 ans de services dans ce grade au 1^{er} juillet 2021.

Pour mémoire : par ailleurs, peuvent se présenter à l'examen professionnel les TSM qui justifient d'au moins 8 ans de services publics effectifs dans leur corps, au 1^{er} janvier de l'année concernée.

Combien d'agents seront promus ?

Neuf agents. Neuf seulement.

Cela est lié au nombre de promotions via l'examen professionnel : l'Etablissement privilégie l'accès à cette promotion ITM par cette voie-ci. D'autres organisations syndicales soutiennent ce choix (la liste d'aptitude serait le « fait du prince »). Le ratio est typiquement de 2/3, 1/3. Avec 19 postes ouverts à l'examen professionnel début 2021, le recrutement d'ITM via la liste d'aptitude est réduit à neuf lauréats.

Comment le choix va-t-il se faire ?

D'abord, évidemment, ce sont les directeurs et directrices qui vont faire part de leur liste à la direction. Ils doivent le faire au plus tard le 25 novembre 2021.

Leur choix se fait en fonction des lignes directrices de gestion en matière de promotion – cf. [ici un extrait relatif à la liste d'aptitude ITM](#) –.

La direction explique en plus aux directeurs que « *les propositions de promotion se fonde, notamment, sur l'analyse de la valeur professionnelle de l'agent, sur la qualité et la diversité de son parcours accompli au sein de Météo- France et, le cas échéant, à l'extérieur de l'établissement, ainsi que sur son aptitude à remplir des fonctions de niveau supérieur* ». En même temps, il est mis en avant que « *il n'y a pas de limite d'âge aux propositions. Cependant, l'objectif, tant pour l'établissement que pour l'agent nouvellement promu, est que ce dernier ait la capacité de développer sa carrière sur au moins un poste d'ingénieur.* »

Enfin, en prenant appui sur la gestion de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ITPE, la direction demande que « *les propositions des directeurs et chefs de service d'agents ayant moins de 45 ans ou plus de 60 ans [donnent] lieu à une motivation spécifique* ».

Il a été rappelé aux directeurs / directrices les 25 critères légaux listés dans le cadre de la lutte contre les discriminations. Un tableau leur est fourni pour argumenter leurs propositions, on y trouve "*Contributions apportées sur des dossiers transverses, activités syndicales ou associatives*". La CFDT-Météo ne peut que se féliciter de la reconnaissance de l'activité de représentation des personnels.

Une réunion au niveau de la direction générale aura lieu le 8 décembre 2021 et la liste des promus au titre de 2021, liste qui sera publiée dans la foulée.

Pour toute question, nous interroger : cfdt@meteo.fr